

Paris, le 6 juillet 2010

## **Assemblée générale ordinaire du 5 juillet 2010**

L'assemblée générale ordinaire de Züblin Immobilière France, qui s'est tenue le 5 juillet 2010, a adopté l'ensemble des résolutions exposées, dont celle proposant la distribution de primes d'émission d'un montant de 0,30 € par action.

Le détachement du coupon aura lieu le 8 juillet 2010, pour une mise en paiement le 13 juillet 2010.

Le procès verbal de l'assemblée générale ordinaire est disponible sur le site Internet de la Société [www.zueblin.fr](http://www.zueblin.fr) dans la rubrique Finance/Assemblée générale.

### **Contacts**

Eric Berlizon, Directeur administratif et financier, Züblin Immobilière France

52, rue de la Victoire, 75009 Paris

Tél. +33 (0)1 40 82 72 40, [info@zueblin.fr](mailto:info@zueblin.fr)

Pour plus d'informations, visitez le site web de la Société : [www.zueblin.fr](http://www.zueblin.fr)

Steve Grobet, Dusan Oresansky, NewCap., Communication financière

Tél. +33 (0)1 44 71 94 94, Fax +33 (0)1 44 71 94 90, Email : [zueblin@newcap.fr](mailto:zueblin@newcap.fr)

### **A propos de Züblin Immobilière France**

Züblin Immobilière France est une société foncière cotée ayant opté pour le statut SIIC, qui investit dans l'immobilier de bureaux. Son patrimoine immobilier est constitué de 8 immeubles de bureaux, situés en région parisienne, à Lyon et à Marseille.

Les actions de Züblin Immobilière France sont cotées sur le Compartiment C d'Euronext Paris, marché du Groupe Nyse Euronext – ISIN : FR0010298901

*Ce communiqué ne doit pas être diffusé aux Etats-Unis, au Canada, en Italie, en Australie ou au Japon.*

*Ce communiqué de presse ne constitue ni une offre de vente ni la sollicitation d'un ordre d'achat d'actions Züblin Immobilière France aux Etats-Unis d'Amérique ni dans tout autre pays où une telle offre serait contraire aux lois et règlements applicables. Les actions Züblin Immobilière France n'ont pas été, et ne seront pas, enregistrées au titre du United States Securities Act de 1933, tel que modifié (le "Securities Act de 1933").*

*Züblin Immobilière France n'a pas l'intention de procéder à l'enregistrement des actions Züblin Immobilière France au titre du Securities Act de 1933, ou de faire appel public à l'épargne aux Etats-Unis d'Amérique. Les actions ne sont disponibles et ne pourront être offertes ou émises qu'aux personnes habilitées et toute offre, sollicitation ou accord en vue de l'achat des actions existantes ou de la souscription des actions nouvelles ne pourra être réalisé qu'avec des personnes habilitées.*

*Aucune autre personne ne doit s'en remettre à ce communiqué. La diffusion du présent communiqué ou de tout autre document lié à la société doit être réalisée dans le respect des règles précitées.*

*Ce communiqué ne contient pas ou ne constitue pas une invitation ou une incitation à investir.*

*La distribution de ce communiqué dans certains pays peut constituer une violation de la législation applicable.*